



Union Départementale
des Syndicats CGT
8, Place Malus
18000 BOURGES

-O-O-O-

ISSN 1168-0423
Prix : 0,15 €

Dispensé du Timbrage
Bourges CTC

PRESSÉ
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

N° 283
FEVRIER 2006

Déposé le 16.01.2006

Edito

CPE : LE GOUVERNEMENT S'AFFOLE LA MOBILISATION PEUT LE FAIRE RECULER

La Cgt trouve dans cette décision autoritaire du Premier ministre de nouvelles raisons de confiance pour construire avec les organisations syndicales de salariés et de jeunes, de nouvelles et puissantes mobilisations dans tout le pays. C'était l'enjeu de la rencontre unitaire qui se tenait le vendredi 10 février.

Le Premier ministre a décidé de recourir à l'article 49.3 de la Constitution pour faire adopter sans vote son projet de loi sur l'égalité des chances créant le contrat première embauche pour les jeunes de moins de 26 ans et l'apprentissage dès 14 ans.

C'est une mauvaise méthode au service d'un mauvais projet.

Le Premier ministre témoigne ainsi d'une grande fébrilité devant la mobilisation grandissante des jeunes et des salariés : Si le contrat première embauche poursuivait vraiment les objectifs que prétend le Premier ministre, il ne craindrait pas l'approfondissement d'un débat public et démocratique.

La mobilisation unitaire des jeunes et des salariés le 7 février (**plus de 3000 manifestants dans le Cher**), les nombreux débats auxquels elle a donné lieu dans les entreprises et les établissements scolaires et universitaires, ont déjà conduit à ce qu'une majorité de l'opinion comprenne que le contrat première embauche est un mauvais coup fait aux jeunes qui généralise la précarité et hypothèque les retraites de demain et la protection sociale dans son ensemble.

Le Premier ministre a peur que la poursuite du débat public et les perspectives de mobilisation accentuent cette prise de conscience de l'opinion publique et finissent par le mettre en échec.

Cette décision autoritaire du Premier ministre, nous donne de nouvelles raisons pour construire avec les organisations syndicales de salariés, et de jeunes de nouvelles et puissantes mobilisations dans tout le pays.

L'action forte et unie des jeunes et des salariés aura raison du contrat première embauche adopté à l'Assemblée Nationale.

Les organisations syndicales mettront tout en oeuvre localement pour la réussite des actions décidées par les organisations de jeunes. Elles décident d'une grande journée nationale de mobilisation des jeunes et des salariés le 7 mars, elles appellent leurs structures locales à organiser des manifestations communes.

Localement, l'Union Départementale sollicite dès maintenant les autres organisations syndicales de salariés et les organisations de lycéens et collégiens afin de préparer cette journée.

Michel CHARTON
Membre du Bureau de l'UD

Sommaire :

- Edito : CPE
- P 2 – 3 : 48^e Congrès Confédéral
Congrès UL de St-Florent
- P 4 : Syndicalisation
Taux cotisations UD et Unions Locales
- P 5 : INDECOSA
Formation Syndicale
- P 6 – 7 : Santé dans le Cher
- P 8 : Déclaration commune CGT et l'OPZZ,
Syndicat Polonais.

JEUDI 30 MARS 2006

**JOURNEE D'ETUDE
IN.DE.CO.SA**

**Petite Salle des Fêtes
de la Chancellerie à BOURGES
Rue Louise Michel**

de 8 h 30 à 17 heures

Inscrivez-vous nombreux et nombreuses

QUESTIONNAIRE 48^{ème} CONGRES de la CGT

« Syndiqués, acteurs et décideurs » : ce slogan doit trouver sa pertinence dans la préparation du 48e congrès confédéral. La Cgt, pour être plus efficace, plus utile, a besoin de l'apport de l'opinion et des propositions du plus grand nombre de ses adhérents. Tel est le sens du questionnaire soumis aux syndiqués et dont les réponses seront traitées par l'institut CSA.

Cette démarche audacieuse et inédite est destinée à mieux appréhender qui sont les syndiqués Cgt, quelles sont leurs attentes à l'égard de l'organisation et leurs principales préoccupations. Une restitution de ce questionnaire sera faite à l'ouverture du congrès, en avril 2006.

Au regard des questionnaires rentrés pour le département du Cher, il nous semble que nous pouvons faire mieux !

A ce jour, environs 450 questionnaires ont été retournés à l'UD, sur les 4000 adhérents que nous dénombrons pour le département. Soit un peu plus de 10% de nos forces organisées.

Alors, mettons à profit les quelques semaines qui nous restent et les assemblées de syndiqués, pour la préparation de ce congrès, pour faire remplir ce questionnaire !

Congrès Confédéral

Le 48^{ème} congrès de la CGT se tiendra du 24 au 28 avril 2006 à Lille.

Cinq Camarades du département seront présents à ce Congrès :

Jean Claude GUYONNET (PTT) désigné par la Fédération des activités postales et de télécommunications.

Michel CHARTON (GIAT) désigné par la Fédération des Travailleurs de l'Etat.

Jean Jacques BIOLLAY (Rosières) désigné par la Fédération de la Métallurgie.

Un retraité EDF /GDF (pas encore désigné) proposé par la Fédération Mines et Energies.

Jean Pierre Planson au titre de membre du CCN.

Les documents préparatoires au congrès ont été adressés aux syndicats, courant janvier, par l'intermédiaire du journal de la CGT « Le Peuple ».

Un document édité par la NVO, faisant la synthèse du document d'orientation est à disposition des syndicats, pour diffusion auprès des adhérents, dans les Unions Locales.

L'ensemble des documents préparatoires sont disponibles sur le site internet confédéral (www.congres.cgt.fr).

Des assemblées générales de syndiqués sont prévues dans les Unions Locales, afin de préparer au mieux ce congrès :

Bourges : 07 mars 2006 à 19h00, maison des syndicats, 5 boulevard Clémenceau.

Vierzon : à déterminer

St Amand : à Déterminer

La Guerche : à déterminer

St Florent : à déterminer.

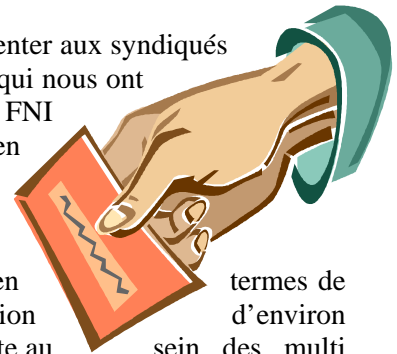
**Congrès de l'Union Locale
CGT de St Florent
MARDI 14 MARS 2006 sur la journée**

48^{ème} CONGRES

Syndicats	Nbr	FNI 05	Syndicat	Nbr	FNI 05	Syndicats	Nbr	FNI 05
UL BOURGES			UL VIERZON			UL LA GUERCHE		
MBDA <i>Ouvriers</i>	10	44	Synd. Local Métaux		23	RONIS		7
MBDA <i>UGICT*</i>		14	PARKER ex denison		29	SEMP T PIELSTICK		10
Synd. Local Métaux			ANPE	1	2	SIME INDUSTRIES		6
<i>FFDM Pneumat</i>			TIMKEN (ex Nadella)		28	CALCIA <i>Ouvriers</i>		22
<i>AUXITROL</i>	5		PAULSTRA	2	17	CALCIA <i>ETAM*</i>		
<i>ROSI NOX</i>		4	BACOU DALLOZ	1	12	RAFFESTIN		13
<i>DHI</i>		15	F.C.I.		5	EdF/GdF Nérondes		7
<i>INDIVIDUELS</i>			France FERMETURE		6	Synd. Multipro, actifs		1
CHEMINOTS Ex		55	STRUCTURE Outillage		3	PTT		13
CHEMINOTS UFCM*		17	VALRIC		4	TOTAL =	0	79
MUNICIPAUX Bges	26	111	SOUDACIER		1			
MUNICIPAUX St-Gem.		16	NEXANS Mehun'yèvre	3	7			
OPHLM		16	CHEMINOTS EX		93	<u>Syndicats DEPARTEMENTAUX</u>		
MICHELIN	9	22	CHEMINOTS UFCM*		15	USD Services Publics		28
FERMOBA		6	MUNICIPAUX OE et ICT	1	38	Conseil Général		8
EdG/GdF <i>Exécution</i>	54	64	EdG/GdF <i>Exécution</i>		32	ADPAC		
EdG/GdF <i>UGICT*</i>		34	EdG/GdF <i>UGICTgnc*</i>		5	Syndicat Dal AGRICULT.		7
AIDE A DOMICILE		19	SNADGI		2	ONF (Syndicat Nat)		
Régie de Quartier		3	France LOIRE		1	EQUIP. OPA Parc Avord		10
CPAM		11	APIA		4	EQUIP. OPA Parc Bges		3
URSSAF			PICA		23	EQUIP. PTAS		35
CRAM		1	BUS VALLEE	2	2	EQUIP. PTTE		40
ASSEDIC		1	COFIROUTE	13	24	TRESOR		
ANPE		5	PTT		20	SDEN		
C.T.B.	8	40	NR Communication		1	SGPEN		53
ONYX		15	PILLIVUYT		6			
SERNAM		4	CARO Développement	7	7	Divers 2004		
UNIROUTE		6	Louis GATIGNON		22			
SOCETRA		5	Centre HOSPITALIER		22	TOTAL =	0	184
CARIANE		8	IME Nançay		8			
PTT		125	MdR GRACAY		2	TOTAL ACTIFS :	310	2503
BASE 702 AVORD		11	TDF CADRES		2			
ESAM		19	TDF*		23			
ETBS <i>Ouvriers</i>	14	69	COVI		2			
ETBS <i>UGICT*</i>		23	Synd. Multipro. actifs		14			
GIAT Industries <i>Ouvriers</i>	1	83	TOTAL =	30	505	RETRAITES MULTIPROF.		
GIAT Industries <i>UGICT*</i>		48	UL ST-AMAND			BOURGES	20	37
DDASS		4	BUSSIÈRES	4	33	VIERZON		138
<i>BERRY REPUBLICAIN</i>	6	9	Smurfit Papier Recyclé		5	ST-AMAND	19	31
PRESSE PORTAGE		1	Smurfit SOCAR		22	JOUET/LA GUERCHE		40
USPAC			EdG/GdF <i>Exécution</i>		16	ST-FLORENT/ROSIÈRES		65
F.J.T.		2	EdG/GdF <i>UGICT*</i>		1			
SNADGI		33	PTT		23	RETRAITES PROF.		
ADAPT (ex Comusse)		3	SNADGI		4	AEROSPATIALE	8	68
Mson Ret. BELLEVUE		20	APEI	5	9	METAUX Bourges		6
CHS George Sand	6	41	Centre HOSPITALIER	2	18	CHEMINOTS Bourges		0
CH Jacques Cœur	7	61	CHS G. Sand CHEZAL		21	CHEMINOTS Vierzon	12	178
REA Osmoy			CHS G. Sand DUN		5	CHEMINOTS La Guerche		4
CFPA			AMANDIS		3	MUNICIPAUX Bourges		26
Base de LEVET		3	CHAMPION	14	21	MUNICIPAUX Vierzon		54
CARREFOUR		20	Synd. Multipro. actifs		22	DDASS		1
GEANT		7	TOTAL =	25	203	MICHELIN		5
CMMU St-Germain		3	UL ST-FLORENT/CHER			CALCIA Beffes		108
COLOMB ALBERTI		2	Synd. Local METAUX	1		EdF/GdF <i>Bourges</i>	18	170
CREDIT AGRICOLE			<i>OXFORD Automotive</i>		21	EdF/GdF <i>Vierzon</i>		50
Synd. Multipro. Actifs	60	120	<i>OXFORD UGICT*</i>		4	EdF/GdF <i>St-Amand</i>		69
			<i>LISI FORMER</i>	29	42	RATP		7
			ROSIÈRES Lunery	9	19	AIR France		4
TOTAL =	206	1243	MUNICIPAUX		7	PTT		71
			Le CHATELIER		5	Ets MILITAIRES	32	181
			CHANTOISEAU		3	FILPAC		22
			Mson de Retraite		5	EQUIPEMENT		33
UL BELLEVILLE/SANCERRE						SNADGI		6
F.A.S.S.	10	25	PTT		5	EDUCATION Nale		4
EdF BELLEVILLE O E T		115	Synd. Multipro, actifs		6	SANTE		58
EdF BELLEVILLE UFICT*		20	TOTAL =	39	117	DIVERS		4
EdF GdF Sancerre		4	UL AUBIGNY			TOTAL RETRAITES =	109	1440
SNADGI		5	SDESC Ivoy le Pré			Divers	9	
PROSEGUR EdF			EdG/GdF <i>Exécution</i>		3			
TOTAL =	10	169	EdG/GdF <i>UGICT*</i>					
			EQUIPEMENT					
			TOTAL +	0	3	TOTAL GENERAL =	428	3943

SYNDICALISATION

Le mois de février est déjà bien entamé, il est temps pour l'UD de présenter aux syndiqués du département le bilan de la syndicalisation avec bien sûr les chiffres qui nous ont été remontés par les syndicats, sachant que des modifications sur les FNI 2005 continuent à nous parvenir. Il est temps aussi de préparer la mise en place de plans de renforcement, en lien avec les décisions prises lors de notre dernier congrès départemental.



Sur l'exercice passé, nous pouvons nous satisfaire de nos résultats en syndicalisation. Les adhésions CGT en 2005 sont en progression 5% avec plus de 4000 adhérents dans le département, évolution très forte au sein des multi pros actifs, plus de difficultés chez le syndicat multi-pro retraité dues en partie à la faible continuité de l'adhésion, seulement 20 pour l'année écoulée, cela ne reflète pas la réalité du terrain. L'évolution positive CGT dans le département est le résultat du travail accompli par l'ensemble des syndiqués et des militants, qui par leur sérieux à représenter, défendre, proposer et organiser les salariés, par une prise en compte aussi plus structurée des questions de formation, d'organisation et de syndicalisation ont donné envie aux salariés de se syndiquer.

Bilan positif, malgré les difficultés rencontrées :

- Les agressions permanentes du patronat avec la bénédiction du gouvernement, priorisant la remise en cause du droit syndical, ne permettent pas un développement des institutions sociales et syndicales au sein des entreprises. A l'heure actuelle, chaque fois que la CGT présente des candidats aux élections professionnelles, la direction répond par des mesures de licenciement des candidats, d'intimidation, de harcèlement, etc.
- En terme d'emploi, les plans de licenciement, la disparition des emplois industriels au profit des emplois de service, précarisant et dégradant la vie des salariés au travail, contrats cdd, intérim, flexibilité et temps partiel imposé ne favorisent pas l'adhésion syndicale.

Pour 2006, il faut continuer ce qui a été positif, notamment sur les points suivants :

- la formation des syndiqués et des salariés en mettant en place partout avec l'aide des structures locales des formations d'accueil,
- la connaissance de nos forces organisées en faisant remonter le nombre de FNI payés aux syndicats, en continuant de travailler sur CoGiTiel les fichiers adhérents pour que nos syndiqués ne soient pas seulement des nombres mais bien des syndiqués avec un nom, une adresse, un cursus de formation syndicale continue, connus par tous.

Il faut aussi travailler les coordinations d'info entre le syndicat, l'UL, l'UD et les FD, échanger les données entre les actifs et retraités afin que la continuité syndicale devienne automatique.

Pour créer le rapport de force nécessaire pour un changement radical de condition de vie au travail et hors travail, c'est d'une CGT organisée et fraternelle dont les salariés ont besoin, alors, ils feront la démarche de se syndiquer.

Alain Denizot

RAPPEL des TAUX de COTISATIONS pour 2006

Union Départementale :	3,00 €
Union Locale Bourges :	1,74 €
Union Locale Vierzon :	1,70 €
Union Locale St-Amand :	1,30 €
Union Locale St-Florent :	0,70 €

-0-0-0-0-0-0-0-0-

LA VIE D'INDECOSA CGT 18

Affaire Endeis Télécom

- 100 personnes victimes de l'opérateur téléphonique ont à ce jour contacté INDECOSA CGT 18 et 34 d'entre elles ont constitué un dossier pour aller en justice.
- Une procédure judiciaire au pénal est en cours
- Une procédure judiciaire au pénal est en cours de préparation et INDECOSA envisage de se porter partie civile.
- Une permanence est ouverte le mardi de 15 heures à 17 heures à l'Union Départementale CGT - 8 Place Malus à Bourges - Tél. 02 48 50 00 32.

Une JOURNEE D'ETUDE sur l'ACTION de la CGT dans le domaine de la CONSOMMATION aura lieu le

JEUDI 30 MARS 2006 de 8 h 30 à 17 heures

Petite Salle des Fêtes de la Chancellerie - Rue Louise Michel à BOURGES

4 Thèmes seront traités durant cette journée :

- > Présentation d'INDECOSA : son rôle, ses statuts, INDECOSA et la CGT (Financement par les cotisations des syndiqués). La charte syndicale de l'UD.
- > Les grands domaines d'intervention d'INDECOSA dans la consommation.
- > L'action d'INDECOSA contre Endeis Télécom.
- > Construire et faire vivre INDECOSA dans le Cher.

Cette journée d'étude s'adresse à tous les adhérents(es) CGT ; c'est pourquoi les syndicats sont vivement invités à recruter des syndiqués pour participer à cette initiative.

FORMATION SYNDICALE

Stage organisé par l'Union Locale de Bourges :

Niveau 1 du 20 au 24 Mars à Bourges Inscription auprès de l'Union Locale

Stages organisés par l'UD :

Module CONSEILLERS du SALARIE les 13 et 14 Mars à Bourges

CHS CT/ATMP du 3 au 7 Avril à Bourges Inscription auprès de l'UD
Dépôt des candidatures au plus tard le 3 Mars auprès de vos directions d'entreprise

CoGiTiel les 26 et 27 Avril à Bourges Inscription auprès de l'UD
Dépôt des candidatures au plus tard le 26 Mars auprès de vos directions d'entreprise
Cette formation s'adresse à celles et ceux qui veulent « gérer » les adhérents sur le fichier de la CGT « le CoGiTiel »

Stage organisé par la Région :

«PRESERVATION des ARCHIVES et VALORISATION de la MEMOIRE» 29 et 30 Mars à Orléans
Inscription auprès de la Région avant le 28 Février 06 (Tél. 02 38 54 33 99)

MOTION de l'USD Santé

remise à la Préfecture lors de la venue du Ministre Philippe BAS
et transmise à l'ARH

La situation de la santé et de l'action sociale est difficile pour la plupart des établissements de notre département avec des conséquences néfastes sur les conditions de travail des personnels et sur la réponse aux besoins des usagers.

Ce dont nous souffrons c'est avant tout du manque de moyens pour le fonctionnement de nos structures. C'est d'autant plus inacceptable de devoir sans cesse subir des budgets garrots dans les hôpitaux, les maisons de retraite publiques et l'action sociale quand dans le même temps des fonds publics sont alloués au secteur privé lucratif.

Pour ce qui concerne les hôpitaux du Cher : les différentes réformes de restrictions et de fermeture de lits ont entraîné de grosses difficultés pour répondre aux besoins d'hospitalisation par manque de capacité, la CGT avait d'ailleurs alerté les tutelles lors de l'élaboration des précédents SROSS mais il n'en n'a pas été tenu compte. Actuellement le SROSS n° 3 est en préparation, mais sans concertation avec les représentants des personnels des établissements, des salariés du département et les populations, ce manque de démocratie ne peut être que préjudiciable à la prise en compte des besoins de notre département. Cela n'est pas pour nous rassurer sur les projets et nous tenons à rappeler la nécessité d'allouer des budgets supplémentaires afin de pouvoir maintenir et développer tous les services des hôpitaux publics du Cher pour leur permettre d'assurer leurs missions.

Pour l'hôpital de ST Amand, la situation budgétaire très difficile est principalement due à l'opération scandaleuse de regroupement clinique hôpital mis en place par l'ARH : fermeture de la chirurgie publique et installation de la clinique dans l'hôpital qui a réalisé les travaux de construction.

L'hôpital de Vierzon à une activité en augmentation et notamment en chirurgie et maternité.

Nous serons très vigilants sur les orientations du SROSS 3, de même sur la mise en place des pôles, nous sommes opposés au regroupement public privé dans des pôles communs. Le secteur privé et notamment à but lucratif comme c'est le cas des cliniques du Cher- n'a pas les mêmes objectifs que l'hôpital public. La santé n'est pas un commerce et la recherche de profit sur la maladie est inacceptable

Les hôpitaux psychiatriques du Cher ont été regroupés sous l'appellation « Centre Hospitalier Georges Sand » dans le cadre d'une restructuration avec la fermeture de plus de 500 lits, les capacités d'accueil nettement insuffisantes rendent difficile la prise en charge des patients dans de bonnes conditions.

Le projet de transfert du service de psychiatrie de court séjour du site de Chezal Benoit sur le site de Bourges doit

être abandonné parce qu'il va à l'encontre des objectifs de qualité de soins, il éloignerait les patients de leur lieu de vie, de leur proches, il rendrait plus difficile la coordination intra et extra hospitalière, ce serait au détriment des patients et de leur famille. Les personnels, la population, plusieurs élus des communes concernées sont opposés à ce projet, car c'est tout le sud du département et y compris l'Indre qui seraient démunis.

La CGT revendique l'abrogation de la taxe sur les salaires qui ampute injustement les budgets des hôpitaux et de la sécurité sociale dont le financement devrait être réformé. Monsieur Chirac a annoncé une réforme des cotisations des entreprises prenant en compte la plus value, depuis des années la CGT demande que les profits soient pris en compte pour le calcul des cotisations patronales ; alors chiche !

Les personnes âgées doivent payer de plus en plus cher pour être prises en charge dans des structures adaptées, les conditions de travail sont très dégradées pour les personnels et les conventions tripartites n'ont pas résolu le problème. Nous rappelons notre revendication pour que la perte d'autonomie soit prise en charge par la sécurité sociale.

La réforme des retraites entraîne une dégradation considérable des pensions.

Dans l'action sociale : nous dénonçons une dégradation des conditions de travail dans les ateliers protégés, la dérive vers la rentabilité, le manque de moyens dans les établissements ainsi que pour le CRP Louis Gatignon qui assure des formations de grande qualité pour la réintégration au travail des personnes handicapées.

Avec la loi du 11/02/05, la COTOREP et la CDES disparaissent au profit des maisons départementales pour le handicap, auparavant, les décisions de la COTOREP étaient prises en fonction des besoins et s'imposaient aux financeurs. Maintenant ce seront les financeurs qui décideront de leurs propres dépenses !

Les salaires : que ce soit dans le public ou dans le privé, les salariés sont très en colère devant la baisse du pouvoir d'achat et exigent le rattrapage depuis 2000 ainsi que la revalorisation des grilles prenant en compte les qualifications à partir d'un SMIC à 1500 Euros et ils sont massivement opposés au salaire au mérite. Les salariés sous convention 51 et 66 n'ont toujours pas récupérés leur dû depuis les 35h, la parole de l'Etat n'a pas été respectée et l'accord UNIFED qui demande le respect de l'engagement de l'Etat n'est toujours pas agréé.

Mlle Goudinoux Maryvonne
Secrétaire Générale de l'USD Santé CGT

ACTIONS et LUTTES dans la SANTE

Le manque de lits est de plus en plus criant à l'Hôpital Jacques COEUR.

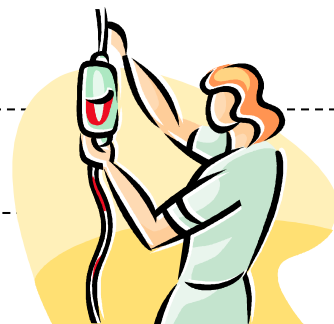
Par exemple, le 31 janvier dernier il y avait 38 malades aux urgences pour un service d'accueil temporaire de six lits.

Le syndicat CGT du CH Jacques Cœur a interpellé l'ARH et l'ensemble des élus pour demander la création de 30 lits de médecine.

L'Union Départementale et l'Union Syndicale Départementale de la Santé CGT sont aussi obligées d'intervenir auprès de certaines Directions.

Par exemple à George Sand où le Directeur applique comme méthodes de management : autoritarisme, menaces et abus de pouvoir.

A la Maison de Retraite de St-Florent, les personnels sont en souffrance depuis l'arrivée d'une nouvelle Direction dont les pratiques sont irrespectueuses et indignes de notre époque.



A George SAND

Le Syndicat CGT continue la lutte pour le maintien de la psychiatrie active à Chezal-Benoît.

L'action intersyndicale (CGT – FO – CFDT – UNSA – CFTC) contre la suppression d'un jour RTT dans le cadre de la journée dite de solidarité. Campagne de pétition en cours et demande d'un Comité Technique d'Etablissement extraordinaire.

A la Maison d'Accueil Spécialisée de Dun-sur-Auron, deux camarades se sont vus infligés un avertissement pour refus d'obéissance. Les deux camarades ont engagé un recours auprès du Tribunal Administratif pour demander l'annulation de cette sanction.

Au Centre Hospitalier de VIERZON, le syndicat CGT se bat contre la suppression d'un jour de congé annuel, suite à la loi sur la journée dite de solidarité.

Déclaration commune du Secrétaire Général de la Confédération Générale du Travail CGT (France) et du Président de l'Entente Nationale des Syndicats, OPZZ (Pologne).

L'OPZZ de Pologne et la CGT de France expriment leurs préoccupations communes concernant le projet de directive sur les services dans le marché intérieur – dite Bolkestein.

Avec l'application de ce projet de directive, toute entreprise implantée dans l'Union Européenne pourrait appliquer la législation en vigueur dans son pays d'origine quand elle proposera un service dans un autre pays membre. Cela implique, théoriquement, 25 législations possibles pour un même service dans un même pays.

La CGT et l'OPZZ sont persuadées que la mise en œuvre des dispositions de la directive sera néfaste pour l'économie de l'Union Européenne et ne favorisera pas non plus la protection des droits syndicaux. La poursuite de la libéralisation aboutirait à la destruction des réglementations, principalement conventionnelles, qui existent dans l'ancienne UE 15, ainsi qu'à une confrontation entre les travailleurs des pays de l'ancienne UE 15 des 10 nouveaux états membres.

En encourageant la fourniture de prestations de service par des entreprises ou des indépendants immatriculés dans les pays disposant des règles sociales, environnementales et de protection des consommateurs les moins contraignantes, la mise en œuvre du « principe du pays d'origine » inciterait les entreprises à délocaliser encore plus pour s'implanter chez le « moins disant ». Au lieu d'aider au rattrapage rapide, notamment des garanties sociales, des pays les moins avancés, au lieu de favoriser un processus d'élévation globale des normes sociales, cette directive entraînerait l'ensemble des 25 pays de l'UE dans une course vers le bas où tous seraient perdants. Cela compromettrait toute idée de développement durable, respectueux des populations et de la planète.

La mise en œuvre du projet de directive Bolkestein aurait également pour effet d'empêcher un réel contrôle des entreprises et d'entraver la lutte contre la fraude et les abus en cas de libre circulation et de détachement des travailleurs. Les moyens de contrôle préalable existante actuellement seraient remplacés par des contrôles a posteriori par le pays d'origine. Or, les nombreuses luttes des travailleurs polonais des chantiers navals de St-Nazaire, par exemple, montrent au contraire qu'il est nécessaire de renforcer les moyens de contrôle de l'administration du travail et des organisations syndicales, afin de garantir l'application effective du Code du Travail, des conventions collectives et de la législation européenne en vigueur sur le détachement international des travailleurs.

En considérant les services publics comme de simples marchandises, le projet Bolkestein remet en cause la cohésion économique, sociale et territoriale de l'ensemble des pays de l'UE. Pour les salariés polonais comme pour les salariés français, des services publics efficaces, en participant au développement des territoires, à la réduction des inégalités et en assurance des fonctions essentielles de l'état jouent un rôle déterminant pour le développement de nos pays respectifs.

La CGT et l'OPZZ considèrent qu'il faut d'abord équilibrer les différences sociales et économiques à l'intérieur de l'UE. C'est seulement ainsi que nous éviterons la concurrence entre les travailleurs des différentes régions de l'Union Européenne, la propagation du dumping social néfaste et le déséquilibre entre les différents droits des salariés et droits syndicaux.

L'OPZZ de Pologne et la CGT de France ont donc convenu d'être en contact permanent et d'unir leurs efforts pour que soient respectés et étendus les droits des travailleurs de France et de Pologne, quelle que soit leur situation juridique et quel que soit leur territoire de travail.

L'OPZZ de Pologne et la CGT de France appellent conjointement à la grande manifestation du 14 février 2006 à Strasbourg « Pour une Europe Sociale, un meilleur modèle social européen et certainement pas cette directive Bolkestein » !

Bernard Thibault
Secrétaire Général CGT

Jan GUZ
Président de l'OPZZ

Varsovie-Montreuil le 7 février 2006